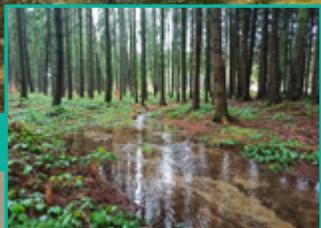
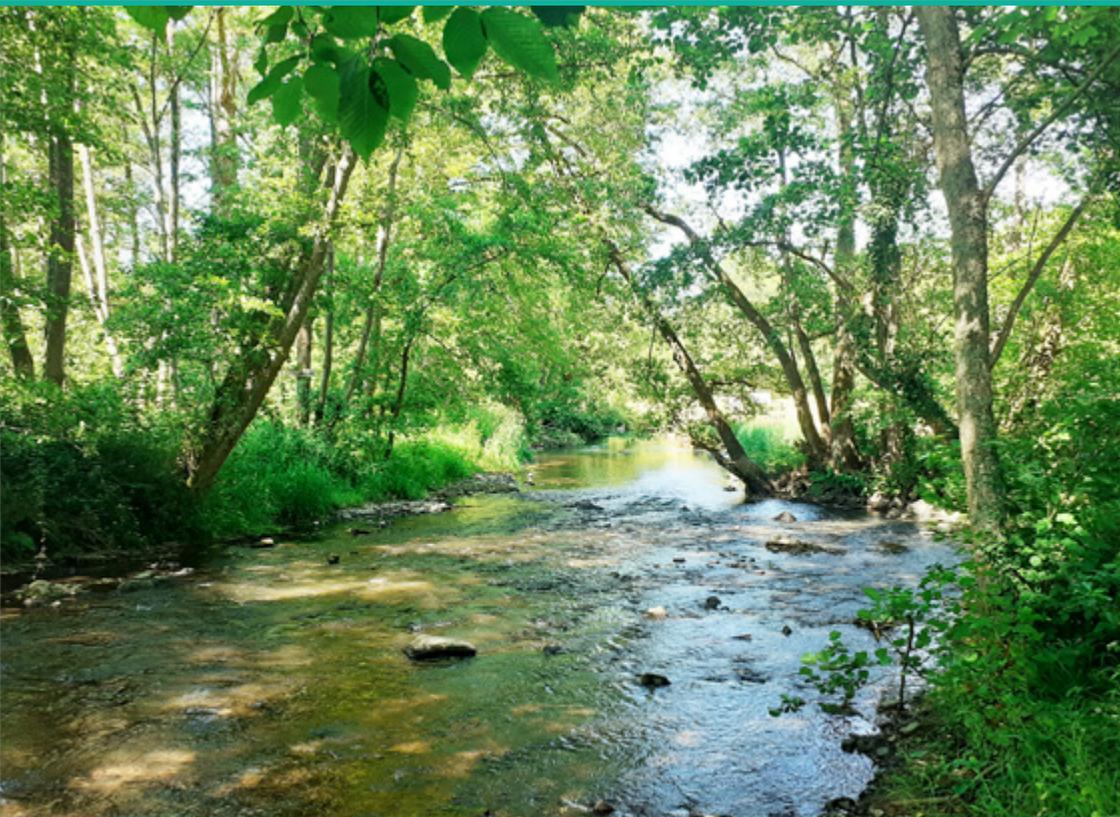




PRÉSERVONS NOS FORÊTS ALLUVIALES



Plan d'action pour la restauration

Les forêts indigènes de nos cours d'eau

Les forêts alluviales sont des forêts à base d'aulnes glutineux et de frênes, éventuellement d'érables, d'ormes ou de saules, qui occupent les terrasses alluviales des cours d'eau. Elles sont toujours situées dans le lit majeur et sont inondées par les crues (avec une fréquence qui dépend de la hauteur de la terrasse). On distingue différentes variantes :

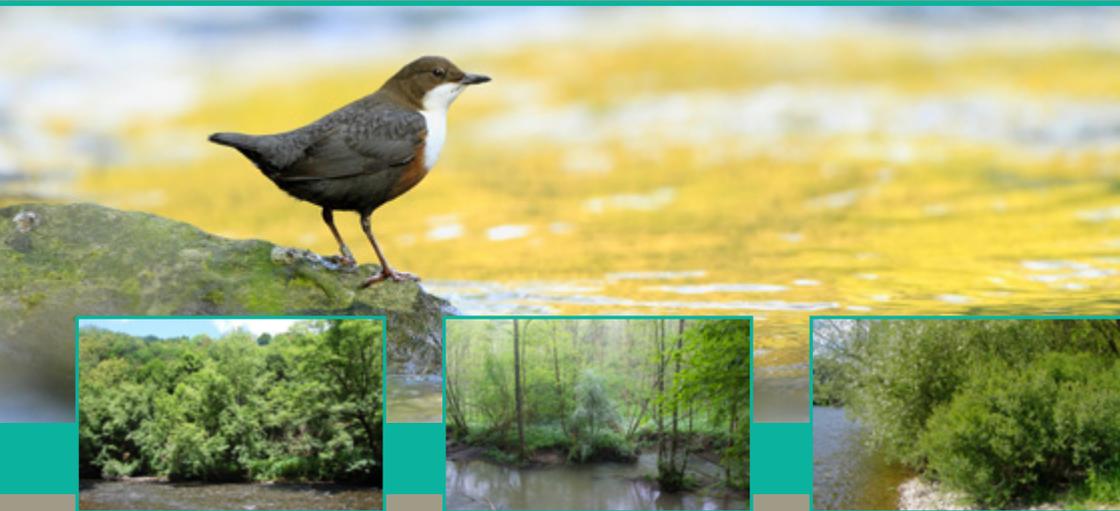
- Les aulnaies-frênaies des ruisselets et des sources
- Les aulnaies-frênaies des cours d'eau rapides
- Les aulnaies-frênaies des cours d'eau lents
- Les saulaies alluviales arborescentes ou arbustives

Outre leur flore caractéristique, ces forêts constituent également un biotope et un couloir de dispersion pour de nombreuses espèces animales.

Des milieux rares et prioritaires

Les forêts alluviales sont des habitats naturels rares en Europe et en Wallonie. Les causes de dégradation sont multiples et parfois anciennes (défrichement, enrésinement, drainage, etc.). C'est aujourd'hui un habitat Natura 2000 prioritaire* qui remplit de nombreuses fonctions (refuge de biodiversité, lutte contre l'érosion, régulation des crues, protection des eaux, puits de carbone, etc.) et qui compte parmi les écosystèmes forestiers les plus diversifiés en essences.

* Un habitat Natura 2000 est un milieu rare, menacé ou remarquable à l'échelle européenne. On parle aussi d'habitat d'intérêt communautaire. Le qualificatif "prioritaire" reprend des habitats en danger de disparition.



Aulnaies-frênaies
des cours d'eau rapides

Aulnaies-frênaies
des cours d'eau lents

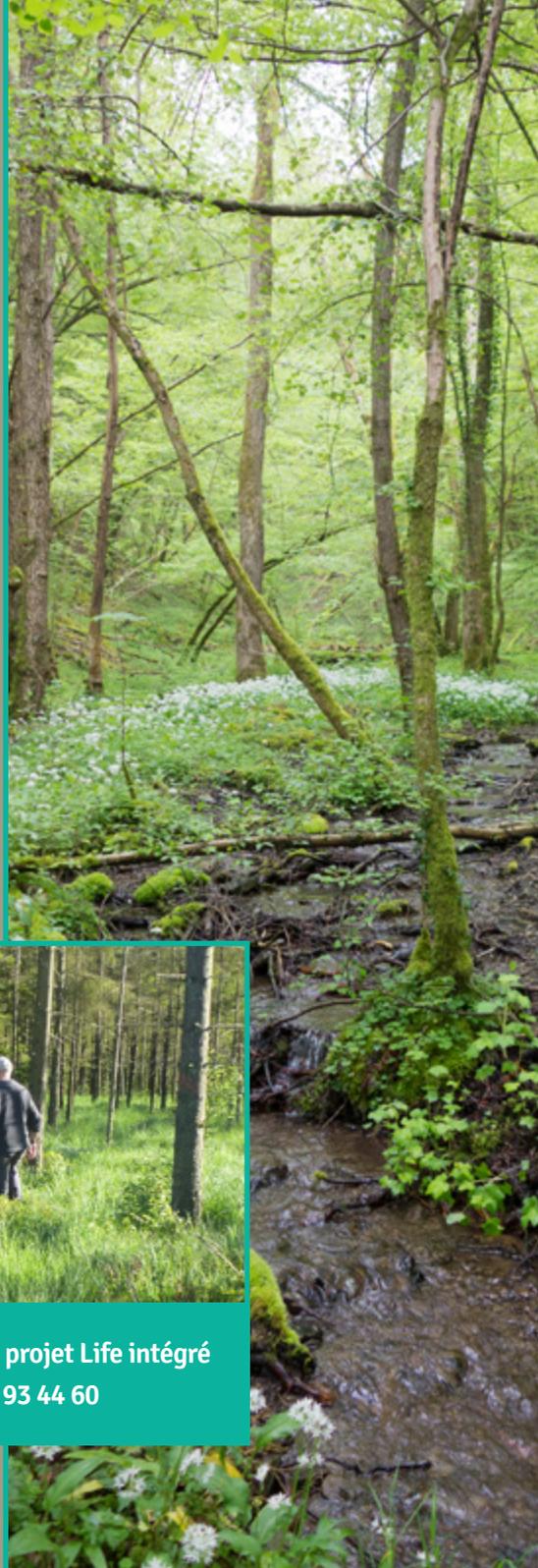
Saulaies riveraines
arbustives

Quels leviers financiers ?

Les travaux d'exploitation (mise à blanc)* et de plantation peuvent être entièrement financés par les subsides à la restauration écologique du Programme wallon de Développement Rural (PwDR).

Dans le cadre du projet LIFE intégré, une indemnisation de 2 000 €/ha est également prévue pour l'abandon de la spéculation sylvicole pendant 30 ans.

En Natura 2000, vous pouvez également bénéficier des subventions forestières supplémentaires (100€/ha.an) si vous désignez vos surfaces de forêts alluviales en îlots de conservation (au-delà des 3% obligatoire pour les propriétaires/gestionnaires ayant plus de 2,5 ha de forêts).



Kathleen MERCKEN - Chargée de projet Life intégré
kmercken@natagriwal.be - 0493 93 44 60

* Les subsides du PwDR couvrent cette opération si les frais d'exploitation dépassent la valeur des bois.

La restauration à partir de peuplements résineux

Pourquoi restaurer ?

Par le passé, la plupart des fonds de vallées ont été massivement déboisés, drainés et/ou, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, transformés en plantations exotiques (épicéas surtout). Ces opérations ont fortement dégradé la majorité des écosystèmes forestiers rivulaires.

Comment restaurer ?

La restauration d'une forêt alluviale doit suivre plusieurs étapes, avec des points d'attention fortement recommandés pour ces milieux fragiles :

PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS

Évaluer le potentiel alluvial et la régénération naturelle

1. DIAGNOSTIC

- Parcelle en zone inondable (sous l'influence du cours d'eau). Prise en compte de (1) la présence de plantes herbacées typiques des sols frais (ex. : reine des prés, angélique, oxalis) et (2) du relief local (parcelle dans le lit majeur en consultant le Modèle Numérique de Terrain).
- Analyser le potentiel de régénération naturelle en regardant (1) la présence de grands semenciers d'aulne glutineux, d'érable sycomore ou encore de chêne pédonculé à proximité du site (ou en amont) et (2) la présence, dans des trouées de chablis, de feuillus indigènes (ou d'érables sycomores en sous-bois).
- Présence ou non de drains à reboucher pour restaurer le niveau hydrique des sols.
- Présence de plantes invasives le long du cours d'eau (balsamine de l'Himalaya surtout).

La mise à blanc se doit de respecter les sols alluviaux

2. EXPLOITATION

- Maintenir les feuillus indigènes présents (en sous-étage ou dans la canopée).
- Abattage manuel dirigé vers le bord de la parcelle (si parcelle étroite) **OU** vers des cloisonnements en peigne depuis la voirie pour des parcelles de largeur moyenne **OU** vers un cloisonnement parallèle au cours d'eau et à min. 20 m de ce dernier (si parcelle très large). Un lit de branches est construit dans le(s) cloisonnement(s) au cours des ébranchages, et ce lit de branche remplace les andains.
- Débardage au câble vers la bordure de la parcelle (à privilégier) **OU** par traction animale **OU** sur lit de branches; pas de circulation de machines lourdes sur le site.
- Travail par temps sec (éviter les périodes trop humides), entre août et février.

En îlot ou cellule (également appelé par "point d'appui")

3. PLANTATION

- Suivi de la régénération (temps d'attente) pour évaluer la nécessité de planter.
- Si plantation, en petit groupe de 9 à 16 plants plantés densément (max. 1 m x 1 m); max. 40 points d'appui/ha; min. 10 m de centre à centre entre les points d'appui.
- Localisation dans les zones sans régénération naturelle ou dans la végétation concurrente (ronciers par ex.) qu'il faut préalablement réduire.
- Préparation minimaliste et localisée du sol.
- Dégagement manuel les 3 premières années pour mettre en lumière les plants.

Itinéraire technique à suivre



Se référer à la page de gauche pour les recommandations relatives aux étapes.

PARCELLE EN BORD DE COURS D'EAU OU EN FOND DE VALLÉES

PEUPLEMENT RÉSINEUX EN PLACE

PEUPLEMENT DÉJÀ EXPLOITÉ

Diagnostic et observation préalable

EXPLOITATION

Potentiel de régénération naturelle?

Oui

Non / pas suffisante
ou pas assez diversifiée

PLANTATION - ENRICHISSEMENT
EN ESSENCES TYPIQUES DE L'HABITAT

Objectif?

ÎLOT DE CONSERVATION

- Scénario de type "réserve forestière intégrale" pour favoriser les processus naturels.
- Intervention minimaliste (ex. sécurisation des chemins) et pas d'exploitation.
- Accès à des aides supplémentaires à partir d'une certaine surface en Natura 2000.

SYLVICULTURE EXTENSIVE D'ARBRES OBJECTIFS (AO)

- Sélection d'arbres d'avenir prometteurs avec une bonne conformation.
- Un arbre par point d'appui (le plus prometteur) et max. 80 AO/ha.
- Min. 8 m en tous sens entre AO.
- Intervention de contrôle sur la formation de l'arbre pendant 5 à 10 ans.
- Détourage tous les 3 à 6 ans, en rotation, pour permettre un grossissement des AO.
- Premières récoltes vers 50 ans.

SURVEILLANCE ET SUIVI

Gérer la régénération de résineux et éliminer progressivement les semis d'épicéas. Lutter contre les plantes invasives*.

* En particulier la balsamine de l'Himalaya qui se gère facilement par arrachage.
Informations disponibles auprès de la Cellule interdépartementale sur les Espèces Invasives du SPW.



Un plan d'action régional pour freiner le déclin de la biodiversité



De quoi s'agit-il?

Un plan d'action définit les mesures de gestion et de restauration qui doivent être mises en œuvre pour la protection d'espèces et d'habitats à l'échelle de la Wallonie.

Il précise les moyens, la localisation, l'échelle, les coûts, les bénéfices environnementaux et les impacts liés à l'amélioration de leur état de conservation.



Des aides pour que chacun puisse agir !

Ces plans vont au-delà des obligations légales en matière de conservation de la nature, aussi ces actions sont-elles réalisées sur base volontaire des propriétaires ou gestionnaires de terrains.

Visant un objectif "gagnant-gagnant", elles sont proposées avec des outils de financement ou d'indemnisation.

Cette action s'inscrit dans le cadre du **projet LIFE intégré BNIP**.

La version intégrale du plan d'action sera disponible sur <http://life-bnip.be>.



Fonds européen agricole
pour le développement rural:
l'Europe investit dans les zones rurales

